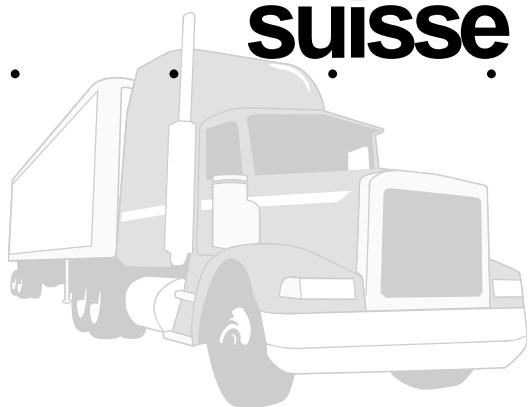


LES ROUTIERS SUISSES
Secrétariat général
La Chocolatière 26
CH - 1026 Echandens

Les Routiers Suisses

Règlement pour l'organisation du championnat suisse de gymkhana



Règlement pour l'organisation du championnat suisse de gymkhana

1. Buts

Le championnat suisse de gymkhana contribue à enrichir et améliorer les connaissances pratiques et théoriques du chauffeur professionnel lors d'une compétition sportive. La sécurité dans le trafic routier est ainsi améliorée.

2. Parcours de qualification en vue du championnat suisse

L'objectif est d'organiser annuellement plusieurs gymkhanas qui bénéficient du statut de parcours de qualification pour le championnat suisse. Les parcours de qualification sont organisés par une ou plusieurs sections. Pour chaque parcours qualificatif, un comité d'organisation est fondé.

L'attribution des parcours pour le championnat suisse appartient au comité exécutif. Le comité exécutif recherche des sections qui désirent organiser un tel gymkhana. Les sections qui veulent organiser un tel gymkhana doivent soumettre une demande au secrétariat général.

L'attribution des parcours de qualification pour le championnat suisse doit être décidée avant le début de la saison.

Un championnat suisse comprend tous les parcours de qualification qui y sont liés durant l'année civile.

3. Tâches du comité exécutif

Le comité exécutif fixe les dates des parcours de qualification du championnat suisse et encadre les sections organisatrices dans les domaines de la sécurité routière, règlements, classement, publicité et relations publiques.

Le comité exécutif peut déléguer l'ensemble ou une partie de ces tâches au secrétariat général.

4. Tâches du comité d'organisation

Le comité d'organisation est formé par les sections organisatrices et réalise le gymkhana.

Le comité d'organisation tient la comptabilité de la manifestation. L'ensemble des recettes de la manifestation appartient au comité d'organisation, respectivement aux sections organisatrices.

5. Règlements, parcours

Le parcours doit, autant que possible, se rapprocher des exigences de la sécurité dans le trafic routier et de la pratique de la profession. Les obstacles doivent être adaptés aux exigences modernes et, le cas échéant, être remplacés. Les obstacles doivent présenter le même degré de difficulté pour tous les participants d'une même catégorie et ce indépendamment des influences et conditions extérieures.

Les règlements doivent être disponibles en allemand et en français. Auparavant, les règlements sont à discuter avec le délégué du comité exécutif responsable des règlements.

6. Parc de véhicules

Les véhicules des différentes catégories doivent être disponibles pendant toute la durée de la manifestation. Les véhicules d'une même catégorie doivent offrir des caractéristiques similaires aux participants.

7. Conditions de participation

Les concurrents doivent remplir les conditions suivantes afin de pouvoir participer au championnat suisse:

- a) Le participant doit être membre de l'association Les Routiers Suisses et avoir payé la cotisation de l'année en cours. Les non-membres peuvent prendre part à la course et faire partie du classement d'un gymkhana. Ils seront cependant radiés lors du dépouillement final.
- b) Le participant doit être en possession du permis de conduire de la catégorie concernée. Le participant doit présenter son permis de conduire lors de son inscription.
- c) Les participants doivent prendre le départ avec les véhicules attribués. Les parcours effectués avec des véhicules qui ne proviennent pas du parc de véhicules de la manifestation ne seront pas classés.

8. Catégories

Les catégories sont:

- A: Solo (tracteur à sellette exclu)
- B: Car / Bus
- C: Tracteur avec semi-remorque
- D: Camion-remorque avec deux essieux (tandems exclus)
- E: Apprentis conducteurs de camion et apprentis mécaniciens poids lourds solo
- F: Véhicules 3.5t

Pour la catégorie E, l'apprenti en possession du permis provisoire peut participer au gymkhana s'il est accompagné par une personne autorisée. L'organisateur d'un gymkhana peut renoncer à certaines catégories. L'annonce/la publication de la manifestation doit informer sur les différentes catégories admises au gymkhana.

9. Classement

Après tout concours comptant pour le classement au championnat suisse, le comité d'organisation doit envoyer les classements au secrétariat général. Le classement doit être présenté sous forme de tableau Excel comprenant les informations suivantes: catégorie, rang, nom, adresse, NPA, lieu, numéro de membre (dans la mesure du possible) et heure de départ. Le classement du championnat suisse sera établi au secrétariat général.

Pour le championnat suisse, seul compte le premier parcours du concurrent par gymkhana. Pour le gymkhana même, un participant peut être classé dans plusieurs catégories.

Il est de la responsabilité du participant de prendre toujours le départ dans la catégorie de son choix. Un concurrent ne peut participer au championnat suisse que dans une seule catégorie.

Lors de la réalisation de 4 gymkhanas ou plus, seul le classement des trois meilleurs est pris en compte. Pour 3 gymkhanas réalisés, les deux meilleurs sont pris en compte. Pour deux gymkhanas ou moins, tous les classements sont pris en compte.

Les résultats sont additionnés pour chaque participant. Le classement final est établi sur la base de ces nouvelles sommes. En cas d'égalité de résultat, compte en premier le meilleur résultat individuel et en second l'âge, au profit du concurrent le plus âgé.

SWISS CAMION publie au moins les premières 6 places par catégorie.

10. Jury

Le jury se compose d'un délégué du comité exécutif ainsi que d'un membre du comité d'organisation et d'un membre d'une section qui n'est pas organisatrice du gymkhana.

Le jury doit être présent durant toute la durée de la compétition jusqu'à la remise des prix. Les membres du jury peuvent se faire remplacer durant un court laps de temps par une personne avec les mêmes capacités.

Le jury contrôle précédemment les règlements de parcours, les cartes de départ et le règlement du gymkhana.

11. Protêt

Les participants donnent leur accord sur l'appréciation de leur parcours et l'addition des points en signant la feuille de départ à la fin du parcours. Les protêts sur l'appréciation de l'obstacle ne peuvent plus être acceptés après signature.

Des protêts ultérieurs qui auraient une influence sur le classement du championnat suisse doivent parvenir par écrit au secrétariat général dans les 10 jours suivant le gymkhana. De même, les protêts concernant le classement du championnat suisse doivent parvenir au secrétariat général dans les 10 jours suivant sa parution.

12. Exclusions et disqualifications

En cas d'infraction contre le règlement, le comité exécutif se réserve le droit d'exprimer l'exclusion de la participation au championnat suisse et aux gymkhanas.

13. Distinction

Les six premiers de chaque catégorie du championnat suisse reçoivent un diplôme du comité exécutif. Les trois premiers du classement reçoivent en plus chacun, respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Le secrétariat est responsable des diplômes et des médailles. Les personnes concernées seront informées par le secrétariat général 30 jours avant la remise des prix.

14. Validité

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2008 et remplace celui du 22.03.2003.